

Annexe 3 - Liste des intervenants et des milieux vulnérables identifiés par le MSSS pour les accès aux tests de dépistage en CDD (M3)

- Pompiers, premiers répondants, pharmaciens communautaires et assistants techniques;
- Personnel en milieu de réadaptation;
- Personnel des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD);
- Personnel de soutien à domicile allocation directe – chèque emploi-service (CES);
- Personnel du milieu carcéral;
- Personnel des écoles spécialisées.